

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Pogy

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 11 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation 4 mai 2026
-----------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la mairie, sous la présidence de **Michel ADNET**, Maire.

Présents : **ACOSTA Lucille, ADNET Lucie, ADNET Michel, AUBRY Alizé, CHAMPAGNAC Aurélie, CHENU Adrien, HAMEAU Antoine, HUET Laurence, LÉONÉ Raphaël, MAURY Michaël, ROBIN Cédric, SAGUET Bruno, STEPHAN Kendjy.**

Absents : .

Représentés : **DANDEU Peggy pouvoir donné à AUBRY Alizé, VIANDIER Audrey pouvoir donné à CHAMPAGNAC Aurélie.**

**Madame ACOSTA Lucille** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Projet d'implantation d'un parc éolien dit "Parc éolien de la Voie Pouçoise" sur les communes de St Jean sur Moivre et de Coupéville**  
**N° de délibération : 202601\_027**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	2	15	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une enquête publique est en cours au sujet du projet présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de la Voie Pouçoise, à savoir une demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'un parc éolien dit "Parc éolien de la Voie Pouçoise" sur le territoire des communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Coupéville.

Ce projet porte sur 4 éoliennes, 2 postes de livraison et d'un bâtiment technique.

La présente demande est déposée pour un gabarit enveloppe permettant d'envisager au moins ces trois modèles d'éoliennes :

- Modèle Siemens-Gamesa SG132 - 3.4MW
- Modèle Nordex N133 - 4.8-5MW
- Modèle Vestas V136 - 4.2MW.

Le gabarit enveloppe reprend les dimensions les plus impactantes de chaque modèle :

- Une hauteur totale en bout de pale de 168,5 mètres maxi (N133)
- Un diamètre du rotor de 136 mètres maxi (V136)
- Une hauteur de garde au sol de 29 mètres mini (V136)
- Une puissance unitaire maximale de 5 MW (N133)

Le parc éolien de la Voie Pouçoise aura donc une puissance totale maximale de 20MW.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, l'avis motivé du conseil municipal est sollicité.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Coupéville.

Le secrétaire



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 mai 2026  
Michel ADNET,  
Maire



Michel ADNET

Michel ADNET  
2026.05.12 08:50:01 +0200  
Ref:10986986-16565160-1-D  
Signature numérique  
le Maire